



DOMAINE :	Ressources humaines	En vigueur le :	21 juin 2003
TITRE :	Assiduité et absentéisme du personnel	Révisée le :	12 juin 2026

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

PRÉAMBULE

Le CSPNE accorde une importance particulière à la présence régulière de son personnel, laquelle contribue à la continuité des activités, à l'efficacité organisationnelle et à la qualité des services rendus. Elle reconnaît également ses responsabilités en matière de gestion des ressources humaines.

La présente politique est élaborée conformément aux attentes du ministère en matière d'assiduité, de suivi des absences et de maintien au travail, lesquelles exigent la mise en place de mécanismes structurés et équitables. Elle vise à assurer une gestion cohérente et proactive de l'assiduité, dans le respect des obligations organisationnelles et des responsabilités individuelles.

POLITIQUE

Le CSPNE considère l'assiduité et la capacité de se présenter au travail régulièrement comme des obligations professionnelles essentielles. La présente vise à encadrer la gestion des absences et l'absentéisme du personnel.

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) entend suivre, contrôler et vérifier l'état des absences des membres du personnel.